

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**



Nombre de membres

Du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents :

· dont suppléé : 1

Membres représentés : 7

Votants : 49

Date de la convocation

5 juillet 2019

Secrétaire de séance :

Michel VAN DE VELDE

L'An DEUX MILLE DIX-NEUF, le 11 juillet à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 21 juin 2019, s'est réuni à Thennes, sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, PREVOST, BLIN, FLAMANT, SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), WU, HALL, ROUX, PETIT, LEFEBVRE

Messieurs AUBRY, COTTARD, BERTRAND Gilbert, DERLY, BOUCHER, VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, LCONTE, CARON, DEPRET, DUTILLEUX, HENNEBERT, JUBERT, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, REMY, VAN DE VELDE, DRAGONNE, LEROY, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme BLIN de M. DURAND, M. COTTARD de M. DESROUSSEAUX, Mme WU de M. CAPELLE, Mme PREVOST de VAN GOETHEM, Mme HALL de M. LAMOTTE, Mme ROUX de M. GAUMONT, M. REMY de Mme BLONDELLE

● Absents :

Mme ATTAGNANT et Messieurs DOUCHET, BINET, TEN, POTTIER, VERMEIL, PICARD, BIECKENS, LOGEART, CLEMENT

● Excusés :

Mesdames MARSEILLE, NANSOT

Messieurs BARRE, FRANCELLE, AMARA, MONTAIGNE, HEYMAN, LAMBERT (suppléant M. DALRUE)

OBJET : Avenant au marché de prestations PEP 80 – CAJ

Rapport de Madame Marie-Gabrielle HALL, Vice-Présidente « Education Culture Petite Enfance Loisirs Tourisme Aire d'accueil des gens du voyage »

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'offres du 22 mai 2019 relatif au contrat portant sur l'organisation, l'animation et la gestion des Centres Animation Jeunesse pour les 11-17 ans, au cours des petites vacances de la Toussaint, d'Hiver, de Pâques et aux mois de Juillet-Août,

Ce marché a été attribué à l'Association Les Pep 80, 256, rue Saint Honoré BP88813 – 80088 Amiens Cédex 2, pour un montant global de

Compte tenu des conclusions de la rencontre tenue le 2 juillet avec Madame QUERSIN, Trésorier municipal,

Il y a lieu, par voie d'avenant au marché signé de :

- extraire les missions d'encaissement des participations des familles pour les grandes vacances et les séjours,
- de maintenir dans le marché les inscriptions et la transmission des éléments permettant la facturation aux familles,
- d'émettre un titre de recettes à l'encontre des PEP 80, portant sur la somme exactement encaissée au titre des participations des familles (avec la présentation de tous les justificatifs) pour les grandes vacances et séjour 2019,
- d'acter la transmission à la CCALN de tous les éléments et justificatifs permettant la facturation des inscriptions qui n'ont pas encore été encaissées pour l'Eté 2019, et de maintenir cette mission pour les grandes vacances 2020,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Commu

Envoyé en préfecture le 19/07/2019

Reçu en préfecture le 19/07/2019

Affiché le

ID : 080-200070969-20190711-2019_1107_08-DE

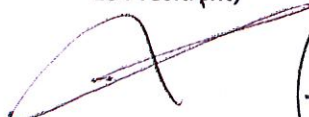
- Décide d'entériner l'avenant n° 1 au marché de prestations signé avec les P
portant sur les éléments portés ci-dessus et leurs conséquences contractuelles

- Autorise le Président et la Vice-Présidente « Education Culture Petite Enfance Loisirs Tourisme Aire d'accueil
des gens du voyage » a signé cet avenant et les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 11 juillet 2019
à THENNES

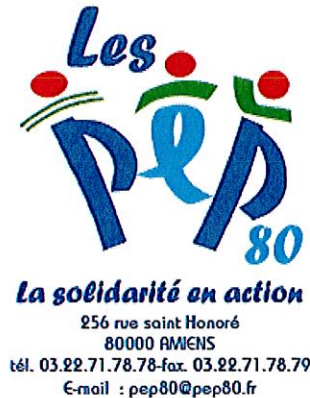
Le Président,



Alain DOVERGNE



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le... 19/07/19
Affiché le ... 19/07/19



Avenant établi en 4 exemplaires :

- 2 pour la CCALN
- 2 pour les PEP 80

AVENANT AU MARCHÉ RELATIF A L'ORGANISATION, L'ANIMATION ET LA GESTION DES CAJ POUR LES PETITES VACANCES D'HIVER, DE PRINTEMPS 2020, LES VACANCES DE LA TOUSSAINT 2019, POUR LES CAJ DE L'ETE 2019 ET 2020 AINSI QUE POUR LES SEJOUR- COURTS D'AOUT 2019 ET 2020.

ENTRE

La Communauté de Communes Avre Luce Noye, représentée par son Président, Monsieur Alain DOVERGNE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Communautaire du 11 juillet 2019 (cf. extrait de délibération joint en annexe).

ET

L'Association Départementale des Pupilles de l'Ecole Publique de la Somme (AD PEP 80), Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et reconnue d'utilité publique par décret du 04 janvier 1971, dont le siège social est situé 256 rue Saint-Honoré BP 88813, 80 000 Amiens, représentée par sa Présidente Madame Bernadette LENGRAND, numéro de SIRET 775 710 700 00375, code APE 8899B.

IL EST CONVENU CE QUI SUIV

La précédente disposition du cahier des charges,

« X/ INSCRIPTIONS/RECETTES

- 1. La CCALN fixe les tarifs demandés aux familles*
- 2. Pour le CAJ de l'été et le séjour court, les inscriptions sont réalisées par le titulaire du marché qui encaissera les contributions des familles.*

Ces recettes viendront minorer le reste à charge de la collectivité.

La CCALN perçoit les aides de la CAF et de la MSA: aide au temps libre, prestation de service ordinaire, prestation de service liée au CEJ et autres soutiens financiers ponctuels. »

Est remplacée par,

« X/ INSCRIPTIONS/RECETTES

1. La CCALN fixe les tarifs demandés aux familles

2. Pour le CAJ de l'été et le séjour court, les inscriptions sont réalisées par le titulaire du marché qui transmettra à la CCALN les éléments nécessaires à l'édition des titres »

La CCALN perçoit les aides de la CAF et de la MSA: aide au temps libre, prestation de service ordinaire, prestation de service liée au CEJ et autres soutiens financiers ponctuels.

Il est à noter que pour l'été 2019, compte tenu de la date de signature du présent avenant, l'AD PEP80 reversera à la CCALN le montant des participations familles encaissées sur le mois de juin 2019, restituera aux familles les règlements qui devaient être encaissés en juillet et août, et transmettra à la CCALN les éléments nécessaires à la facturation des paiements en attente. »

Fait à Amiens, le.....

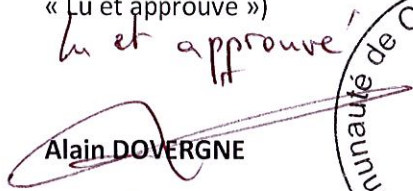
La Présidente
De l'AD PEP80

Bernadette LENGRAND

(Cachet de l'association)

Fait à Moreuil, le 11 juillet 2019

Le Président de la Communauté
de Communes Avre Luce Noye
(Précédé de la mention
« Lu et approuvé »)


Alain DOVERGNE

(Cachet de la CCALN)

